

Compte rendu du comité syndical du 23 avril 2008

ELUS PRESENTS DU COMITE SYNDICAL

COMMUNE	DELEGUES	SUPPLEANTS
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	Mme Monique LANAUD	Mme Sandra PERALTA
BELLECOMBE	Mme Josiane GAUDY	Mme Anne DOUKAN
BOIS D'AMONT	Mme Marine HUET	
	Mme Murielle GARDEY	
	Mme Gislaine NEVEUX	
CHASSAL	M. Roger RINALDI	
	M. Jean Paul VENET	
CHOUX	M. René GELY	Mlle Florine CHESNAIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LIZON	Mme Edith MEYNIER	
	M. Claude COTTET	Mme Christine DELATOUR
	M. Gilles DELATRE	
	Mme Muriel ROUX	
	Mme Nicole PEDROLETTI	
	M. Bruno LECOQ	Monsieur Bruno DUTEL
	Mme Marie.Odile GAY	
LA MOUILLE	M. Alain OUBIBET	
LA PESSE	Mme Anne LOZEAU	
LA RIXOUSE	M. Jean Marc DOUVRE	Mme Valérie VADOT
LAJOUX	Mme Catherine GAUTHERET	
LAMOURA	Mme Liliane REGAD	
LES BOUCHOUX	M. Bernard HANSBERGER	Mr Guy LOMBARD
LES MOLUNES	Mme Isabelle BOUILLIER	
LES MOUSSIÈRES	Mme Véronique BEAUD	
LONGCHAUMOIS	M. Jean-Gabriel NAST	Mme Anne-Marie JOLY
	Mme Odette MOUGIN	
	Mme Bénédicte BOURGEOIS	
MOLINGES	M. Jean-François DEMARCHI	
	Mme Liliane SPILLER	
ROGNA	Mme Michèle ROTH	
SAINT-CLAUDE		Mme Nelly VAUFREY
	M. Jacques CHEVASSUS	
	Mme Christiane DARMEY	
		Mme Raymonde SIBERCHICOT
	Mme Marie Hélène SOUEI	
	Mme Catherine VINCENT-NEVEU	
	Mme Hélène REVERT	
	M. Michel DUFOUR	
SEPTMONCEL	Mme Elisabeth ARBÈZ-CARME	
	Mme Françoise PÉRALTA	
VILLARD-ST SAUVEUR	Mr André LAGRON	
	Mme Dominique FAIVRE	
VILLARD-SUR-BIENNE		Mme Bernadette MOYSE

EXCUSES

<u>COMMUNE</u>	<u>DELEGUES</u>
<i>LEZAT</i>	Mme Michèle GUILLOBEZ
<i>SAINT-CLAUDE</i>	M. Francis LAHAUT
	M. André VIALLE
	M. Michel ECARNOT
<i>VILLARD-SUR-BIENNE</i>	Mme Joëlle GAUTHIER

POUVOIRS

Elus		
Monsieur André VIALLE	Ayant donné pouvoir à	Madame Christiane DARMEY
Monsieur Michel ECARNOT	Ayant donné pouvoir à	Monsieur André VIALLE

CONVOCAATION

La séance a été convoquée le 10 avril 2008.

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Président
- 2) Choix du nombre de Vice-présidents
- 3) Election des Vice- présidents
- 4) Election des Membres du Bureau
- 5) Mise en place des commissions
 - a) commission du personnel
 - b) commission des nouveaux services
 - c) commission communication
 - d) commission d'appel d'offre
- 6) Mise en place du Conseil de vie sociale
- 7) Délégation des signatures,
- 8) Régime indemnitaire des élus
- 9) Décision concernant le personnel
- 10) Questions diverses.
 - a) caution
 - b) don

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité désigne Monsieur Claude FORET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Philippe PASSOT, maire de la commune de Lavans les St Claude, accueille l'Assemblée.

Le Président NAST ouvre la séance et remercie les délégués présents, il constate la présence de nouveaux délégués : 31 nouveaux délégués sur 44.

Le Président NAST félicite l'ensemble des délégués de l'assemblée pour leur élection. Avant de laisser la Présidence au Doyen du Comité, le Président NAST demande l'approbation du compte rendu du comité syndical du 27/02/2008. Il fait également à un tour de table où chacun en quelques mots se présente.

Avant de se retirer et de confier la présidence du comité à Madame Hélène REVERT, doyenne d'âge et demande à Madame Edith MEYNIER représentante de la communauté du Plateau du Lizon, plus jeune de l'Assemblée, d'assurer le rôle d'assesseur des votes le Président NAST rappelle le souvenir de Monsieur le Docteur FLEURIEL premier Président du Syndicat et de Monsieur René PERDRIX, maire de Molinges tous deux à l'origine du projet.

1) Election du Président

Madame REVERT procède à l'élection du Président, après appel à candidature seul Jean-Gabriel NAST est candidat.

Résultat Monsieur Jean-Gabriel NAST est élu Président du Syndicat.

Le Président NAST remercie l'assemblée et procède à l'élection des Vice-présidents.

2) Choix du nombre de Vice-présidents

Le Président souhaite débattre sur le nombre de Vice-président. En effet les statuts prévoient une limite à 30% des délégués titulaires du Syndicat ce qui ferait au maximum 12 Vice-présidents pour 44 titulaires.

Monsieur Jacques CHEVASSUS insiste pour que le nombre de vice-président soit maintenu à 4, cette proposition est actée.

3) Election des Vice-présidents

L'élection se fera à bulletin secret et vice-président par vice-président.

a) *Election du premier Vice Président, le Président précise que :*

Par tradition la fonction de premier Vice-président revient, si le Président lui-même n'est pas de St Claude, à la ville de St Claude. Un appel à candidature est fait :

Se présentent Madame REVERT et Monsieur CHEVASSUS.

Le vote attribue 21 voix à Madame REVERT et 18 voix à Monsieur CHEVASSUS.

Monsieur Chevassus regrette ce résultat car cette fonction de premier Vice-président devait revenir au Vice-président responsable du CCAS de la ville de St Claude.

b) *Election du second Vice-président :*

Le Président souhaite donner à cette fonction la mission de réfléchir et de mettre en place des nouveaux services à la population dans l'esprit du projet.

Le Président NAST souhaite confier à Monsieur Jean-François DEMARCHI cette mission. Monsieur Jean-François DEMARCHI est candidat, après vote, il est élu avec 36 voix.

c) *Election du 3° Vice-président :*

Le canton de Morez est représenté par le Président NAST, le canton de St Claude est représenté par Monsieur Jean-François DEMARCHI, et la ville de Saint-Claude par Madame Hélène REVERT.

Cette répartition par secteur nécessite un représentant le canton des Bouchoux.

Monsieur HANSBERGER, délégué des Bouchoux se porte candidat. Il obtient 40 voix.

d) *Election du 4° Vice Président selon le même principe géographique :*

Cette Vice-présidence est attribuée à la communauté de communes du Plateau du Lizon. Monsieur Claude COTTET se porte candidat et obtient 40 voix.

Par tradition, pour compléter le bureau qui est fixé à 11 membres, il reste 6 membres à élire. Ces derniers doivent venir de communes non représentées par les fonctions de Président et Vice Président et prioritairement des communes où seraient implantées un Cantou.

Le Président NAST propose un représentant supplémentaire de la ville de St Claude car la majorité sanclaudienne n'est pas représentée au sein du bureau.

Madame REVERT demande un représentant supplémentaire de la ville de St Claude. Monsieur Chevassus refuse et demande à respecter le principe de la tradition.

4) **Election des Membres du bureau**

Il est procédé à l'élection :

communes	délégués
Bois d'Amont	Murielle GARDEY
La Mouille	Alain OUBIBET
Lamoura	Liliane REGAD
Chassal	Roger RINALDI
Septmoncel	Elisabeth ARBEZ-CARME
Communauté du Plateau du Lizon	Nicole PEDROLETTI

Ces délégués sont élus à l'unanimité

5) **Mise en place des commissions**

Le Président propose la mise en place des commissions de la manière suivante :

a) *La commission du personnel*

C'est une commission statutaire chargée de la gestion du personnel. Elle est composée de 5 élus : Monsieur Bernard HANSBERGER des Bouchoux et Mme Liliane REGAD accepte de remplacer Mme Christiane AUGÉ et Madame Françoise ROTA.

b) *La commission des nouveaux services*

Cette commission sera chargée du développement de nouveaux services dans l'esprit du projet. Monsieur DEMARCHI l'a souhaité et accepté la Présidence. Sa composition est en annexe au présent compte rendu.

c) *La commission communication*

Monsieur PASSOT terminera le travail entrepris sur le logo, ensuite cette commission aura à réfléchir sur les supports de communication de notre syndicat.

La liste de participant est annexée au présent document

d) *La commission d'appel d'offre*

Commission statutaire elle est chargée des appels d'offre, rejeté lors du contrôle en sous préfecture.

6) **Mise en place de conseil de vie sociale**

Ce conseil de vie sociale est le remplaçant du conseil d'établissement dans le cadre de la convention EHPAD, (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Il est composé des responsables de la structure gestionnaire et des représentants des résidents et des familles.

7) **Délégation**

Délégation des signatures à la totalité des Vice-présidents

8) **Régime indemnitaire**

Reconduction du régime indemnitaire décidé le 12 avril 2001 par délibération.

50% de l'indemnité brute du barème des établissements publics de coopération intercommunale correspondant à la tranche de population de 20 000 à 49 999.

9) **Décision concernant le personnel**

Il s'agit de modifier l'horaire de trois postes de maîtresses de maison suite à des modifications dans l'équipe.

10) **Questions diverses**

- a) *Caution* : retenue de caution suite à un décès pour remettre en état le logement
- b) *Don* : don d'une famille suite à un décès

Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité.



ARRÊTÉ PEEFECTORAL n° 026
du 11 09 1997

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL					
En exercice	Présents	Votants	Excusés	Absents	Pouvoirs
44	41	43	3	0	2
Date de la convocation : le 10 avril 2008					

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 23 avril 2008 à 20 h 30

Objet : Commission nouveaux services

Il s'agit de mettre en place une commission de travail composé d'élus et de professionnels chargés de réfléchir au développement de nouveaux services à la population âgée du Haut Jura dans l'esprit du Projet du Syndicat.

Le Président propose à Monsieur Jean-François DEMARCHI de prendre la présidence de cette commission.

Il propose la composition suivante :

10 élus, dont Monsieur Jean-Gabriel NAST et Monsieur Jean-François DEMARCHI, il doit être procédé à la nomination des autres élus.

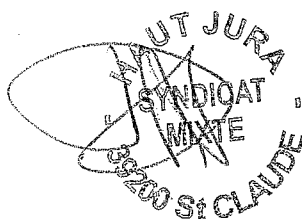
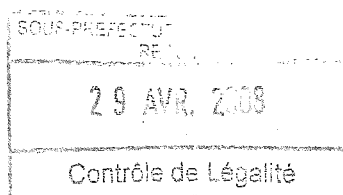
Sont nommés :

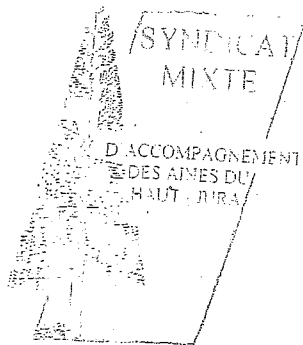
Monsieur Bernard HANSBERGER,	Vice-président,
Madame Hélène REVERT,	Vice-présidente,
Monsieur Bruno LECOQ,	Délégué de la Communauté de Commune du PLATEAU DU LIZON
Madame Véronique BEAUD,	Délégué des MOUSSIÈRES
Madame Odette MOUGIN,	Délégué de LONGCHAUMOIS
Monsieur André LAGRON,	Délégué de VILLARD-SAINT-SAUVEUR,
Madame Murielle GARDEY	Délégué de BOIS D'AMONT
Madame Liliane REGAD,	Délégué de LAMOURA

La composition de cette commission sera complétée par les Maîtresses de Maisons coordonatrices de chaque « Cantou » et de deux administratifs du siège.

Fait et délibéré en séance,
Ces jour, mois, an, ci-dessus.

Le Président,
Jean-Gabriel NAST,





AFFICHÉ PRÉFECTORAL n° 025
du 11 09 1991

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL					
En exercice	Présents	Votants	Excusés	Absents	Pouvoirs
44	41	43	3	0	2
Date de la convocation : le 10 avril 2008					

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 23 avril 2008 à 20 h 30

Objet : Commission communication

La commission communication était composée de 4 élus, 4 Maitresses de Maison, et 3 administratifs.
Les objectifs de cette commission sont de travailler les actions de développement de notre service au travers de support (logo, site internet, diffusion publicitaire, etc ...)

Suite aux élections, il convient de renouveler les élus.

Le président demande à Monsieur Philippe PASSOT de conserver la responsabilité des travaux concernant le « Logo »..

Les élus sont :

Monsieur Jean-Gabriel NAST,	Président
Monsieur Jean-François DEMARCHI	Vice-président,
Monsieur Claude COTTET	Vice-président,
Monsieur Alain OUBIBET,	Délégué titulaire de La Mouille
Madame Sandra PERALTA	Délégué suppléante d'Avignon les Saint-Claude

Fait et délibéré en séance,
Ces jour, mois, an, ci-dessus.

Le Président,
Jean-Gabriel NAST,

